

Cher.e.s ami.e.s,

Pouvoir de vivre, salaires, éducation, santé, sécurité, retraites, mobilités, travail... **les Français expriment une soif de changement.**

Face aux tourments du monde et aux défis de ce siècle, nos concitoyens aspirent à davantage de justice sociale, de progrès partagé, d'attention et de protection, de respect de l'environnement. Ni le libéralisme et le laisser-faire, ni le déclinisme et le conservatisme constituent une réponse à la hauteur des attentes de nos compatriotes.

L'ampleur des crises que nous rencontrons impose une transformation profonde de notre société. Ces changements doivent être conduits avec éthique, responsabilité et crédibilité.

- **Éthique** de refuser toute compromission avec l'extrémisme, le populisme et le communautarisme.
- **Responsabilité** de favoriser un débat apaisé en redonnant le goût de la citoyenneté.
- **Crédibilité** pour porter une vision à la hauteur des enjeux planétaires.

On ne peut construire le monde qui vient avec des méthodes éculées. On ne peut persister à gouverner le pays par un pouvoir toujours plus solitaire et centralisé. On ne peut résister aux puissances américaines et chinoises sans une Europe plus forte. On ne peut continuer avec une instabilité chronique qui crée de l'incertitude pour les ménages, pour les entreprises, pour le financement de l'économie.

Nous devons reconnecter l'action politique à tous les territoires, métropolitains, périphériques, ruraux, comme porter une véritable attention à la France d'Outre-mer.

Les Français retrouveront confiance si nous sommes en capacité de leur **apporter des solutions pour leur quotidien**, loin des postures et des impostures de l'extrême droite. En réunissant une équipe autour d'un projet républicain et populaire.

Ensemble, nous devons dessiner et partager une autre vision de la France. « Nous avons l'obligation de l'espoir, car le désespoir est toujours une soumission » disait Romain Gary. **Il faut sortir de l'entre-soi pour montrer à nouveau le chemin de l'espérance.** Ça passe par un puissant travail collectif. C'est ce que demandent les Français. C'est ce qu'exige la situation de l'Europe et de notre pays.

**Voilà pourquoi je vous invite à
soutenir La République en Commun !**

Carole Delga



JE FAIS UN DON À LA RÉPUBLIQUE EN COMMUN

☐ Madame ☐ Monsieur

Adresse postale.....

Nom.....

.....

Prénom.....

Ville.....

Email.....

☐ 20€ (soit 6,80€ après déduction)

☐ 50€ (soit 17€ après déduction)

☐ 100€ (soit 34€ après déduction)

☐ 1 000€ (soit 340€ après déduction)

Autre montant :€
(Jusqu'à 7 500€, soit 2 550€ après déduction)

PAR CHÈQUE

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du versement, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Un reçu de don vous sera adressé en début d'année 2026.

- ☐ J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au recueil de mes données personnelles ci-dessous (obligatoire).
- ☐ Je certifie sur l'honneur être une personne physique et que le règlement de mon don ne provient pas d'une personne morale (entreprise, association, collectivité ...) ; que le paiement de mon don provient de mon compte bancaire personnel (obligatoire).
- ☐ Je certifie être de nationalité française ou résider en France (obligatoire).

Chèque à libeller à l'ordre de
Association de Financement de La République en Commun

DATE ET SIGNATURE

Bulletin à retourner avec votre chèque à l'adresse suivante:
17 rue Saint-Gabriel 31400 TOULOUSE

LOI N°88-227 DU 11 MARS 1988 RELATIVE À LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DE LA VIE POLITIQUE

ARTICLE 11-4 AL 1

Une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros.

ARTICLE 11-4 AL 3

Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons ou des avantages en nature sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit et sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts aux partis et groupements politiques ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques. Les personnes qui ont versé un don ou consenti un prêt à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation des articles 11-3-1 et 11-4 sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et aux articles 38 et suivants de la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les informations que vous communiquez ne seront jamais cédées à des tiers et seront exclusivement réservées à l'usage du mandataire. En remplissant ce formulaire, vous autorisez ceux-là vous contacter pour des opérations de communication et d'information sur l'activité de La République en Commun. Ces données seront conservées au maximum 18 mois puis seront ensuite supprimées. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à l'adresse postale suivante: La République en Commun, 17 rue Saint-Gabriel 31400 TOULOUSE